

ACP
VINCENNES
Avenue Louise 479
1050 Bruxelles
N° BCE : 0850.115.126



Syndic Pole Concept S.A.
Ave Paul Hymans 105 Bte 11
BE 1200 Bruxelles
N° BCE : 0445.652.840
IPI : 102.895

Date document : 31/03/2026 Lot : 1 034 Propriétaire
Date d'échéance : 07/05/2026 Facture n° 1690
Numéro de Tva :

Décompte de copropriété du 01/01/2026 au 31/03/2026

Compte	Ind. / Total	A Répartir	HTVA	TVA	TVAC
A CHARGE DES OCCUPANTS			694,18	58,59	752,77
0109 frais de la conciergerie	78 / 10000	18.909,92 =	147,50	1,27	148,77
0209 Frais communs généraux	78 / 10000	4.136,81 =	32,27	1,66	33,93
0409 Frais des ascenseurs	12 / 1000	18.503,10 =	222,04	15,94	237,98
0509 chauffage & eau (provisoire) 24-25	78 / 9904,5	29.842,75 =	235,02	39,72	274,74
0609 administration	78 / 10000	7.352,08 =	57,35	0,00	57,35
A CHARGE DES PROPRIETAIRES			443,05	7,24	450,29
0309 FRAIS PROPRIETAIRES	78 / 10000	48.258,04 =	376,41	6,17	382,58
0520 TRAVAUX CHAUFFAGE PROPRIETAIRES	78 / 9904,5	2.272,15 =	17,89	1,07	18,96
0750 DOTATION FONDS DE RESERVE	78 / 10000	6.250,00 =	48,75	0,00	48,75
Base : 0 %			Total Htva :		1.137,23
Base : 6 %			Total Tva :		65,83
Base : 21 %					

Solde créditeur de votre compte -98,76 €

Total de la facture : 1.203,06 €

Instructions de paiement

A payer avant le 07/05/2026 **1.104,30 €**

VINCENNES

Iban : BE20 2100 3107 9256

Bic : GEBA BE BB

Communication : +++000/0033/03454+++

ACP
VINCENNES
Avenue Louise 479
1050 Bruxelles
N° BCE : **0850.115.126**



Syndic Pole Concept S.A.
Ave Paul Hymans 105 Bte 11
BE 1200 Bruxelles
N° BCE : **0445.652.840**
IPI : **102.895**

Propriétaire : 0000033034

Réf. du lot : 1 034

Bruxelles, le 31/03/2026

Décompte de copropriété du 01/01/2026 au 31/03/2026

Cher(s) copropriétaire(s),

Vous trouverez, au verso de la présente, le détail de votre participation individuelle dans le décompte de charges dont question sous rubrique.

Lorsque votre facture mentionne un ancien solde, le montant du virement est calculé en tenant compte de celui-ci de manière à vous permettre d'apurer totalement votre dette vis-à-vis de la copropriété. Si votre compte s'avère créditeur, c'est à dire que le virement ne reprend aucun montant à payer, et que vous souhaitez être remboursé (plutôt que de laisser la somme en question "à valoir" sur les prochains décomptes ou appels de fonds), nous vous prions de nous le faire savoir en nous communiquant votre numéro de compte bancaire.

En cas de problème, n'hésitez pas à prendre contact avec notre service comptabilité, qui est accessible **tous les matins entre 9h00 et 12h30**, en prenant soin de mentionner vos références « clients » que vous trouverez dans l'encadré ci-dessus.

Afin que la comptabilisation de votre paiement puisse se faire correctement, nous vous prions d'utiliser **exclusivement** les informations reprises sur le bulletin de virement, au verso de la présente, et ce, **avant** la date d'échéance mentionnée ci-dessus.

En vous remerciant d'avance de respecter cette échéance, nous vous prions de croire, cher(s) copropriétaire(s), en l'assurance de notre considération distinguée.

Pour plus d'informations sur votre immeuble et votre compte personnel, consultez notre site
[http : //www.poleconcepts.be](http://www.poleconcepts.be) et sélectionnez « Accès à votre Ecoweb »

Votre login : 0000033034
Votre mot de passe : 03454